

# Une enquête policière à Compiègne sous le règne d'Henri IV

## «*Double Meurtre à l'hermitage*»

La Société historique de Compiègne vous présente un chapitre de «*L'histoire générale des larons*» écrit voici près de 400 ans par F.D.C. Lyonnois et que l'on peut considérer comme une nouvelle policière du XVIIe siècle. Elle raconte l'histoire de Véron, personnage haut en couleur, qui a marqué la vie des Compiègnois par ses méfaits présumés à l'encontre de deux ermites de la forêt de Compiègne.

L'action se passe en 1609 dans un Compiègne de l'époque d'Henri IV ; au travers du texte, il est possible de reconstituer avec précision le paysage et les mœurs de l'époque.

Nous avons tenté de vous les faire revivre grâce au texte original complété par des commentaires et des illustrations.

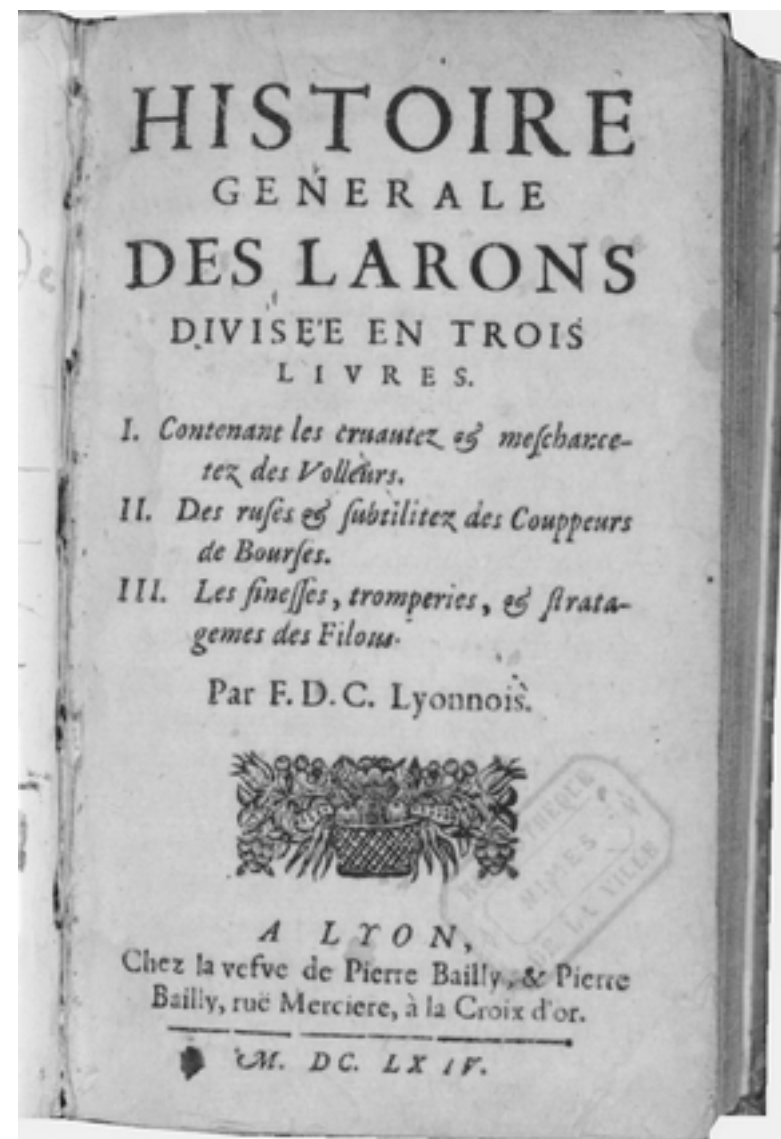
FDC Lyonnois est un littérateur de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Né à Lyon, il était négociant. On connaît de lui « *L'Histoire générale des Larons* » Paris, 1625, in-8°, rééditée à de nombreuses reprises.

Le texte que nous publions ici provient d'une édition de 1664, déposée à la bibliothèque Carré d'Art de Nîmes (cote et fonds 19469, registre Valz). Cette bibliothèque possède deux éditions antérieures dont les textes semblent identiques.

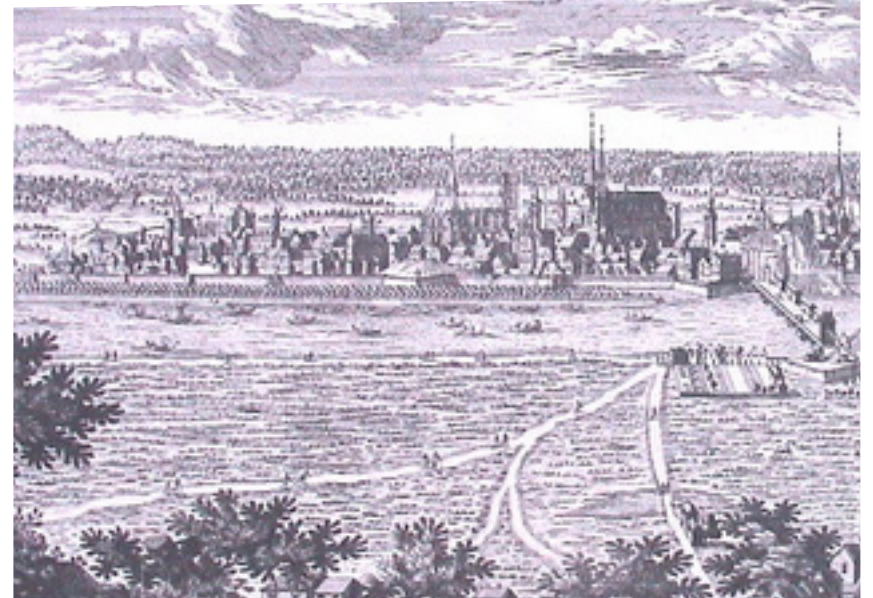
«*L'histoire générale des Larons*» se compose de trois parties :

- I. *Contenant les cruautez et meschancetez des Volleurs*
- II. *Des ruses et subtilitez des coupeurs de bourses*
- III. *Les finesses, tromperies, et stratagemes des Filous.*

A noter que ce livre fut publié en 1628, 19 ans après les faits. Le récit fut repris par Jean-Baptiste Léré au XIX<sup>e</sup> siècle, qui en fit un résumé manuscrit, dans un texte quelque peu différent de celui de Lyonnois.



# « De la vie prodigieuse de Véron Compiègnois, des massacres effrayants qu'il fit, et comment il fut pris »



Vue de Compiègne au XVIIe siècle - Plan Aveline - Musée Antoine Vivenel

« Au lieu où la rivière Oize et la Rivière d'Ede se joignent ensemble, afin de venir d'une pareille course perdre leur nom dans la Seine, surgit une belle et gaillarde ville nommée Compiègne, place assez renommée pour son antiquité; elle fut bâtie par Charles le Chauve, c'est d'où vient son nom de Carlopolis<sup>1</sup>.

Cette ville a toutes les commodités qu'on doit désirer en une place, car premièrement l'air est très bon, l'aspect agréable & le séjour plaisant, d'un côté elle est arrosée du fleuve d'Oize, qui la sépare d'une grande & spacieuse prairie, bordée d'une côte, fertile en vins<sup>2</sup> & féconde en bleds, de l'autre à demi lieue, elle a une large et plaine forêt, où se trouvent les plus beaux arbres de France. Cette forêt leur apporte un trafic inexplicable en la ville de Paris, car de là on tire la plupart du bois<sup>3</sup> qui vient en la dite ville, non seulement pour le chauffage, mais aussi pour le bâtiment des maisons qui s'y élèvent tous les jours.

*1. Compiègne n'existait pas à l'époque gallo-romaine. Son nom, Compendium, n'apparaît qu'au milieu du VIe siècle, avec les fils de Clovis. La ville va se former autour de la collégiale Sainte-Marie, future abbaye Saint-Corneille, fondée par le petit-fils de Charlemagne, Charles le Chauve, qui régna de 840 à 877. Il aurait voulu faire de Compiègne la capitale de son royaume, n'ayant pas pu récupérer Aix la Chapelle. En 1609, Compiègne serait une ville de 7 à 8 000 habitants.*

*2. Les versants bien exposés des coteaux, au sud et à l'est, furent couverts de vignes au moins jusqu'à la crise du phylloxéra, à la fin du XIXe siècle ; on consommait généralement ce vin sur place.*

*3. Le bois, généralement en grumes, fut longtemps transporté en trains flottant sur les rivières afin d'alimenter le gouffre du marché parisien. Compiègne et ses abords avaient d'importants ports à bois. Ce trafic fut relayé par les voies ferrées, notamment la voie secondaire Compiègne - Soissons établie vers 1880.*

Les Roys<sup>4</sup> prennent plaisir quelquefois à passer le temps dans cette ville, pour l'agréable divertissement qu'ils ont à la chasse des environs & principalement dans la susdite forêt qu'on peut à juste titre nommer une des plus belles de France.

C'était dans cette forêt et aux environs où Véron a fait de grands vols et pilleries, jusqu'à même comme un autre Anthée, il ravageait tout le pays circonvoisin, & n'osait on se trouver en sa présence tant il était cruel et barbare; mais devant que de parler des actes étranges qu'il a fait durant sa vie, il n'est pas mal à propos de toucher un mot de son origine et extraction.

Quelquefois nos parents nous perdent, & sous le faux semblant d'une affection superficielle qu'ils nous témoignent, ils sont cause que le plus souvent nous nous jetons à bride abattue dans le vice et nous laissons ravir au gré de nos propres passions.

Véron était d'une des meilleures familles de Compiègne<sup>5</sup> homme dès le commencement de son âge, peu craignant Dieu et adonné à toutes les libertés, toutefois à cause qu'il était né de parents assez honnêtes, il trouva un beau party dans la dite ville, mais hélas! depuis que nous quittons Dieu, Dieu nous quitte et laisse aller toutes nos affaires au déclin.

Plus tôt Véron n'eut la jouissance de ses biens qu'il commença non seulement à tourmenter sa femme, mais à vendre & engager tout son bien pour assouvir la cupidité infâme qu'il avait d'être toujours parmi les tavernes et cabarets. Cette forme de vie ne dura pas longtemps; l'ivrognerie est un labyrinthe d'où ceux qui s'y abîment ne se peuvent retirer quand ils veulent et bien souvent ensevelissent une grande partie de leurs biens et consomment même jusqu'aux choses qui leur sont les plus nécessaires.

Quand Véron eut passé quelques années en cet état, il se trouva dépouillé de toutes sortes de commodités, jusque là même que les parents de sa femme le voulurent faire séparer pour les indignités qu'il lui faisait journellement, & même son impudence et effronterie insatiable le porta jusqu'à ce qu'il lui prit ses habits, argenterie et bijoux pour obéir aux appétits de son ventre & contenter ses sens. Ce procédé sembla bien indigeste à sa femme qui étant encore fort jeune se fâcha de se voir captive & maltraitée de la sorte.

*4. Depuis les fils de Clovis presque tous nos rois ont séjourné à Compiègne, d'abord attirés par sa forêt giboyeuse ; ils en firent aussi un lieu de gouvernement et un refuge, notamment face à la Ligue, pendant les guerres de religion qui troublèrent les règnes d'Henri III et Henri IV, d'où la devise de la ville Regi et Regno fidelissima.*

*5. Ce terme de «meilleures familles» est excessif ; il s'agit ici sans doute d'une famille de «bourgeois», au sens large de l'époque, c'est à dire habitant la ville depuis un certain temps et y pratiquant un métier ou y exerçant une charge.*

*On note dans les registres de la paroisse Saint-Antoine de Compiègne la présence d'une famille Véron au début du XVIIe siècle; né en 1570 un certain Laurent Véron épousa le 13 septembre 1593 Magdelaine Dubois ; est ce notre homme, qui aurait eu ainsi 39 ans à l'époque des faits?*

Toutes les remontrances que ses parents purent lui faire ne servirent de rien à son endroit & furent inutiles; il était trop tard de plier cet arbre qui s'était déjà mutilée dans son écorce. Dès lors il méprisa tous les bons avis qu'on lui donnait et commença à courir dans les bois, étant quelque fois plus de huit jours sans retourner en son logis, de manière que souvent on le donnait pour mort pour la longue absence qui le retenait dehors.

On n'entendait que parler de voleur dans la dite forêt; pas un marchand n'y osait passer avec hardiesse qu'il ne fut détroussé; tantôt il était du côté de Pierrefonds, tantôt il était du côté de la Verberie; il n'y avait tanière dans la forêt qu'il ne sut; quelque fois il se terrait à la campagne & voltigeait de l'autre côté de l'eau, aux environs de Vernette, Rémy <sup>6</sup> & lieux circonvoisins, & le plus souvent on s'étonnait qu'ayant fait un coup ou quelque massacre à un endroit, trois heures après on le retrouvait à six lieue de là.

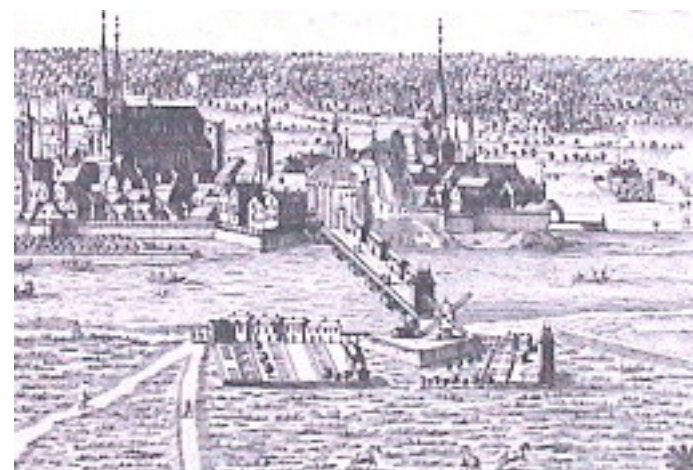
Cet homme était grand, robuste & allègre, était un autre rejeton d'Hercule, tant il avait les nerfs roides et forts, jusque la même qu'on lui a vu faire des actes dont on n'avait jamais ouy parler.

Un jour on le poursuivait dans la ville pour le prendre & tirer raison de ses déportements, il se jeta du pont <sup>7</sup> en la rivière à l'endroit où descendent les bateaux en laquelle place l'eau est grandement rapide & va même d'une telle impétuosité que quand bien un homme ne saurait nager l'eau le portera un demi quart de lieue sans qu'il soit besoin de se remuer. Véron se jette là dedans, (et ce qui n'eut jamais été vu) il eut une telle force qu'il remonta le quai, nonobstant la rapidité de la rivière. Cette action fut admirée comme d'un homme le plus fort qu'on eut jamais remarqué.

Les bois étaient sa demeure ordinaire, il y couchait tous les jours, & bien souvent on le voyait sur un arbre avec une harquebuzé qui guettait les passants & les attendait au piège; au dessus de Choisy au Bac, il y avait une tanière; il tua un jour six marchands qui revenaient d'une prochaine foire; bref tous les environs tremblaient au bruit de sa cruauté; lui au contraire quand il s'était remplumé, il retournait dans Compiègne, et personne ne l'eut osé approcher, car il faisait toujours ses affaires si secrètement qu'il était impossible de trouver témoins ou preuves suffisantes contre lui.

*6. Pierrefonds, Verberie, Venette et Rémy sont des villages ou des bourgs situés tout autour de Compiègne, une façon de montrer que Véron était partout.*

*7. Il s'agit du pont dit de Saint-Louis, établi en pierre au moins depuis le Xle siècle ; la Grosse Tour du Roi s'établit à proximité. Ses arches étaient multiples et afin de franchir celle relativement étroite réservée aux bateaux, on faisait appel aux pilotes que dirigeait le Maître du Pont. En aval du pont Saint-Louis, la rivière Oise franchit une barre rocheuse qui provoque rapides et courants. De nos jours, un barrage et des écluses y ont été installés.*



Le pont Saint-Louis - Détail du plan selon Aveline 1690 - Photo SHC

Voicy le commencement de son malheur.

Il arriva ès environ de l'an mille six cent neuf, au temps que la France était calme et tranquille sous les zéphyrus d'une paix heureuse, que comme la coutume est dans le Royaume de s'entretenir en jeux honnêtes & agréables, le prix général de l'Harquebuzes<sup>8</sup> se fit à Compiègne, où de tous les cotés des Provinces de France arrivèrent les Députés pour tirer & tacher d'emporter quelque chose de prix. Cette coutume est très louable car par ce moyen on ne laisse point abâtardir l'exercice de la guerre, ainsi on s'y entretient sans toute fois grande peine. Le jour étant donné qu'il fallait fournir aux prix de l'Harquebuzes et que chacun y devait contribuer: Véron comme étant un homme qui voulait paraître, & qui se trouvait d'ordinaire dans les compagnies, ne voulut pas laisser échapper cette occasion, aussi il délibéra d'être de la partie. Mais ce qui était plus important pour lui, il n'avait aucun argent et pas un de ses parents ne lui en voulait prêter, car on savait trop bien sa façon de faire.

Si est ce pourtant qu'à tord ou à droit il s'efforça d'en avoir, car on se fut moqué de lui s'il n'eut paru dans le jeu de l'Harquebuzes en une occasion si remarquable. Ainsi voyant que d'autre part il ne pouvait avoir de l'argent, il se mit dans l'esprit d'en avoir par voie illicite.

Or il est à noter qu'à un quart de lieue de la Ville de Compiègne, sur le bord du bois où est le grand chemin de Soissons est un petit Hermitage appelé de la Croix du S. Signe<sup>9</sup>, où de tout temps il y a de bons Hermites qui venaient mendier leur pain dans la ville, même il y a une fort belle Chapelle où plusieurs s'arrêtent pour prier Dieu.

Dans cet Hermitage demeuraient pour lors deux bons Pères Hermites, un desquels se nommait Frère Claude, l'autre je ne sais pas son nom. Or Véron avait accoutumé le plus souvent de venir coucher là dedans après avoir couru le bois, où il faisait semblant de chasser. Ces bons Pères le recevaient à toute heure qu'il venait frapper à la porte & même lui donnait de ce peu qu'ils avaient recueilli par la ville, & deux ans auparavant qu'on eut parlé du Jeu de l'Harquebuzes ni du grand prix, il hantait là dedans, de façon que nonobstant tous les bruits qu'on entendait de lui, ces bons Hermites ne s'en épouvantaient aucunement & ne laissaient pourtant de le recevoir toutes fois & quantes qu'il lui plaisait de venir coucher en leur Hermitage.

8. Une compagnie compiénoise, citée pour la première fois en 1573, s'exerçait à cette arme -qui remplaçait l'arc et l'arbalète-dans un jardin situé entre le rempart et l'actuelle rue de l'Arquebuse. Des jeux étaient régulièrement organisés avec les compagnies des villes voisines et non pas de tous les côtés des Provinces de France. Ces jeux se déroulaient à Compiègne le premier dimanche de mai. Celui qui abattait le papegault ou l'oiseau «de son traict était répputé et appelé toute l'année Roy de tous les autres archers, lesquels lui obéissoient et étoient tenus de lui obéir comme à leur Maistre et principal archer». Les ordonnances de 1407 et 1471 affranchissaient «le Roy de l'Oiseau des tailles, aydes, dons, emprunts, guets et arrière-guets»... Elles lui distribuait s'il était proclamé roi trois ans de suite la noblesse héréditaire avec place et rang aux Etats.

Les archers ou arquebusiers de Compiègne, qui se nommaient «les Dormeurs», adressèrent en 1601 une supplique à Henri IV lui rappelant l'ancienne et louable coutume d'exemption pour le Roi du concours; cette faveur fut confirmée le 8 août 1601.



9. La Croix du Saint-Signe ou Saint-Suaire rappelait la réception en 877 par les clercs de l'abbaye Saint-Corneille et le peuple de Compiègne des reliques du Saint-Suaire provenant d'Aix-La-Chapelle; c'était un lieu de pèlerinage reconnu avant le XVIe siècle; à une époque inconnue, une chapelle et un ermitage furent construits à proximité, le long de la grande route de Compiègne à Soissons; l'ermitage était occupé par deux ermites, nommés parmi les laïques méritant et dépendant des Bénédictins de l'abbaye Saint-Corneille. L'ermitage disparaîtra en 1705 au cours d'un procès entre les Bénédictins et les Jésuites

Mais le trop d'accez les perdit, car comme il hantait souvent là dedans, il reconnut que l'un & l'autre avaient de l'argent caché en quelque part. Il n'eut pourtant voulu leur faire de mal, car bien qu'il fut cruel et sanguinaire, encore portait il toujours quelque respect à ses bons Pères. Enfin se voyant pressé d'argent & ne sachant de quel bois faire flèche, parce que huit jours après il devait contribuer au grand prix où on faisait une grande dépense, parce qu'il y avait quantité d'argenterie & autres belles pièces, il délibéra de voler les Hermites & de leur emporter leur argent. Mais il ne savait par quelle invention y procéder que personne ne s'en doutât, voicy ce qu'il fit :

Un soir sur les huit heures (c'était aux environs de la Pentecôte que les jours étaient grands) comme il voulait sortir de la ville, il demanda à deux diverses personnes quelle heure il était, on lui dit qu'il était huit heures, il tourne aussitôt par une petite rue pour gagner la porte<sup>10</sup>, fit une telle diligence qu'il ne fut pas demi quart d'heure en chemin, il entre dans l'Hermitage où personne toutefois ne le vit; étant là dedans il s'adresse au plus vieil des deux Hermites (car l'autre était allé tirer de l'eau en un puits qui était proche de là). Il lui demanda la bourse; ce bon Père croyait qu'il se moquait, ne faisant conte de ce qu'il lui disait; mais il fut étonné qu'il se vit terrassé de ce parricide, qui en même temps lui donna un coup de poignard au dessus de la mamelle droite. L'Hermite se voyant frappé lui montre l'endroit où est son argent, l'autre redouble son coup & lui enfonce le cœur; de ce coup mourut le bon Hermite sans avoir aucunement crié, car Véron lui tenait le pied sur la gorge; l'ayant tué il prit l'argent au nombre de deux cents francs, que le dit vieillard lui avait découvert.

Frère Claude cependant revint du puits avec un seau d'eau, sans se douter de Véron qu'il voyait debout à la porte de l'Hermitage, car il avait accoutumé de le voir encore plus tard; comme il est entré il voit son compagnon par terre, il commence aussitôt à s'écrier, mais Véron lui vint d'un visage enflammé lui donner un coup de poignard dans le sein & le coucha à demi mort et sanglotant par terre, & jamais il ne dit que ces mots « Ah, Véron ! Tu me tues » est il possible que ma vieillesse ne puisse arrêter la fureur qui bouillonne en ton âme ? Ces paroles pourtant n'empêchèrent pas ce tyran (ainsi je dois le nommer), puisqu'il se prit à deux si bons & si religieux personnages, qu'il ne lui perça le cœur du second coup.

10. Le rempart capétien (XIIe siècle, construit de Philippe 1er à Philippe Auguste) qui entourait la ville était percé de portes et poternes. Deux portes restaient constamment ouvertes et surveillées : la porte du Pont (dit de Saint-Louis) tournée vers la rivière et son trafic, celle de Pierrefonds vers la forêt d'où venait le bois, indispensable pour le chauffage et la construction.

La porte de Soissons, jointive du bastion de la Vierge, menait aussi en forêt mais s'ouvrait moins facilement car moins bien gardée. L'ermitage du Saint-Signe est distant de 1600 mètres environ des murailles de Compiègne. On peut penser que Véron sortit par la porte de Pierrefonds.



Plan Aveline 1690 - BNF - Photo SHC

Ce massacre, mais plutôt ce sacrilège étant fait, il se donna le loisir d'allumer deux torches qui étaient dans la Chapelle & les étendit tous deux l'un contre l'autre, plaçant les dites torches à leur pied, delà s'étant chargé de leur argent, il referma la porte, puis jeta les clefs au milieu des champs & revint à Compiègne, et ce qui est le plus admirable, il fit tout ce massacre en un quart d'heure de façon qu'il était de retour dans la ville à huit heures et demi, sans que personne l'eut aperçu sinon un garçon boulanger qui revenant des bois en passant assez proche dudit Hermitage entendit un des bons Pères qui disait « Véron que fais tu ? Tu me tues ! ».

Or afin qu'on ne se doutât qu'il eut fait le coup, il vint trouver les mêmes personnes à qui il avait demandé il y avait une demi heure, quelle heure il était & il leur vint faire la même demande, on lui répondit qu'il était huit heures et demi. Or Véron fit ceci afin de tirer acte comme au temps de cette exécution il avait été dans la ville et n'était point sorti jouxte qui s'en voulait servir en temps & lieu, si de fortune on le venait accuser de cet assassinat.

Toute cette tragédie s'étant passée de la sorte, il retourne ensanglanté en son logis, sans toutefois avertir sa femme de l'acte perfide qu'il venait de commettre. Deux jours s'écoulèrent qu'on ne prit pas garde aux Hermites qui avaient coutume de venir tous les jours. Véron ne laissait pas pourtant d'aller librement par la ville, la tête levée.

Et vint un jour que quelques bonnes femmes étant aller visiter l'Hermitage, elles ne trouvèrent personne pour faire leurs oraisons; même la Chapelle était fermée outre l'ordinaire; elles eurent alors un soupçon qui toutefois fut suspendu en ce que quelques unes dirent que les Hermites pouvaient être allés aux champs faire quelque voyage; néanmoins il y en avait une entre les autres qui dit qu'il fallait ouvrir la porte et que peut être ils étaient malades, ou que quelque chose leur était arrivé.

Ce conseil fut suivi; elles firent venir deux hommes exprès de la ville pour rompre la ferrure, qui ayant la porte bas, trouvèrent les deux pauvres Hermites étendus par terre; icy un saisissement général s'imprima au cœur des bourgeoises de Compiègne qui demeurèrent comme éperdus de voir un tel accident devant leurs yeux; elles visitèrent leur corps qui commençait déjà à se corrompre & virent les plaies qu'ils avaient au cœur.



Plan Aveline 1698 - Musée Antoine Vivenel - Photo SHC

On envoya aussitôt en la ville; ce bruit vint aux oreilles des citoyens, qui étonnés d'un tel assassinat allèrent voir un si étrange spectacle; tout le monde y accouru & et il y avait une grande foule et un si grand concours de peuple qu'il était impossible d'y aborder. Véron y vint parmi les autres citoyens et faisait semblant de regretter la perte des bons Pères, maudissant même avec jurement et exécration; ceux qui avaient fait ce méchant acte, disait il, sont bien misérables, et mal-heureux qui ont commis une perfidie si exécrationnelle, de tuer de si religieux et dévots personnages; même au dernier jour de leur vie, il faut qu'ils soient grandement possédés du démon.

Comme il disait ces paroles, il ne pouvait bien palier son fait, qu'on ne reconnut de grands changements et altérations en son visage. Plus il approchait de l'Hermitage, plus il se sentait ému, la crainte se lisait ouvertement sur son front, ce qui occasionna ceux qui l'accompagnaient de soupçonner quelque chose sur lui; ce soupçon prit racine encore bien d'avantage dans le cœur des assistants quand il fut arrivé devant les corps de ces pauvres Hermites., car en même temps ces cadavres qui étaient comme secs et arides, ayant épanché tout le sang qui étaient dans leurs veines, commencèrent à ruisseler de tout coté; tout le peuple lors d'une commune voix dit que nécessairement il y avait quelqu'un en la compagnie qui était auteur de la conspiration, puisque les corps demandaient si apparemment vengeance ; chacun jetait les yeux sur Véron; toutefois par sa mine extérieure il tachait de rejeter hors de soi l'opinion qu'on en avait déjà concerné; mais sa conscience qui se s'était bourrelée au-dedans d'un tel forfait & impiété ne le laissait pas en repos, ainsi comme un vautour éternel lui becquetait sans cesse l'esprit et lui faisait paraître des marques certaines en dehors de se qu'il connaissait en l'âme.

La Justice y vint pour enlever les corps; cependant tous les bourgeois jetaient l'œil sur Véron et le soupçonnaient de cet assassinat, comme l'ayant reconnu de tout temps hâter dans le dit Hermitage; mais on eut osé ouvertement le prendre, parce qu'il n'y avait aucun témoin qui pût dire quelque chose de ce meurtre.

Mais plus va avant, plus on murmure; on ne parle plus que de Véron, c'est le commun entretien des Compiègnois & des compagnies, tous ses discours pourtant n'empêchent pas qu'il ne se dit innocent contre ceux qui l'accusent; on fit toutes les recherches possibles pour trouver l'auteur à tel acte, mais on n'en peut tirer de raison. La conjecture est seule qui opine



contre Véron; enfin comme on était en ces doutes et perplexités, le garçon d'un boulanger dont nous avons parlé vint déposer qu'il avait entendu à huit heure ou environ du soir l'Hermitte qui criait « Véron, tu me tues ! ».

Sur cette simple déposition & sur les conjonctures universelles du peuple qui le dépeignait comme l'exécuteur de cette sanglante entreprise, on résolut dans le Conseil<sup>11</sup> de se saisir de Véron; mais c'était la difficulté de trouver le moyen de l'attraper sans coup férir, et s'il en eut le moindre vent, il ne se fut pas arrêté dedans Compiègne (bien qu'il eut dit depuis qu'il ne se fut jamais imaginé qu'on eut osé prendre sur de si frêles et stériles conjonctures).

Toutefois on minuta le jour de sa prise et la façon qu'on y devait procéder, qui était de l'engager à jouer une partie de paume à la main<sup>12</sup> (jeu assez trivial en Picardie) au devant de la Prison & là le saisir. Le jour destiné étant venu, on ne manqua pas de l'aller voir; deux ou trois bourgeois lui vinrent demander s'il voulait prendre quelque peu de récréation ou jouer une petite partie; lui qui était assez jovial leur dit qu'il était content & certes on n'eut pu trouver un homme plus agile ni plus prompt, & était estimé un des premiers de la ville pour jouer au tripot<sup>13</sup>.

Comme il jouait devant la grande porte de la Prison, ceux qui le devaient prendre ne manquèrent pas de s'y trouver en grand nombre, en cas de réticence, car il était grandement fort et robuste & les eut tous terrassé, si on lui eut donné le loisir qu'il se fut mis tant soit peu sur ses gardes. Or comme on est au milieu du jeu, il y eut un sergent qui fit rouler insensiblement une balle dans l'entrée de la Prison & pria Véron de la rapporter; il va pour la recueillir mais il fut étonné qu'il se vit investi & saisi par douze ou quinze satellites<sup>14</sup> qui de part le Roi lui firent commandement de les suivre. Véron fut bien étonné quand il se vit pris de la sorte; il pensa enrager de dépit, de tous cotés il courait comme un forcené, avec jurements et blasphèmes exécrationnels, et cherchait quelque épée ou instrument offensif & pour le dire avec vérité ceux qui lui mirent la main sur le collet avaient assez peur de l'attaquer car ils savaient trop bien de quel bois il se chauffait; toutefois nonobstant tous les efforts qu'il peut faire, il demeura prisonnier et des lors on lui donna les fers aux pieds & les menottes aux mains n'y pas assister que de faire ce qu'il voudrait.

*11. Il s'agit probablement du conseil des attournés (trois à l'époque, élus par l'assemblée des «bourgeois» et confirmés par le roi) qui administrait la ville. Ce conseil pouvait se compléter de nombreux autres «bourgeois» selon les nécessités de l'heure.*

*12. Le jeu de paume, avec balle et raquette, pouvait se pratiquer en salle (courte paume) ou en plein air (longue paume). La prison était alors située devant l'actuel portail du Grenier à sel.*

*13. Le terme de tripot désignait aussi le jeu de paume.*

*14. La formule «satellites» est employée pour désigner les agents de l'État.*

Cependant on instruit son procès, de tous cotés on vient déposer contre lui, sur divers vols et pilleries qu'il avait commises dans le bois, mais pas un ne disait l'avoir vu faire le massacre & toutefois c'était sur ce point et sur ce seul sujet qu'il avait été arrêté prisonnier; il n'y avait que le garçon boulanger qui disait un tel jour avoir entendu les paroles susdites; lui pour sa défense mis deux bourgeois irréprochables en tête, qui affirmaient l'avoir vu à huit heures et à huit heures et demi ajoutant qu'il était impossible qu'il eut exécuté une telle entreprise en si peu de temps, sur cette affaire qui était ambiguë grandement; il fallait avoir des yeux de lynx, et toutefois celui qui devait juger une cause si douteuse était tout nouvellement entré en charge<sup>15</sup>, il n'y avait que cette seule considération qui fâcha Véron quand on l'exécuta de se voir condamné par ce nouveau juge.

Plusieurs Conseillers<sup>16</sup> voyant qu'il n'y avait aucune preuve suffisante déportèrent du jugement et aimèrent mieux n'y pas assister que de faire quelque chose qui hazardait leur conscience. Plusieurs membres des Citoyens demeurèrent cependant en cette cause, & ne savait on que dire, car on remarquait des apparences, il n'y avait aucune preuve suffisante pour le faire mourir; toute fois voyant qu'on ne pouvait tirer autre chose de lui qu'une négation générale d'un tel forfait et que ni la question ordinaire ni extraordinaire<sup>17</sup> ni faisait rien, on se laissa sur les apparences qu'il y avait & sur les autres actes qu'il avait fait durant l'espace de cinq & six ans, tant dans la foret qu'aux environs de Compiègne qu'il averra de poursuivre, même il fut condamné à être rompu tout vif.

Dieu sait si les ressentiments qu'il eut d'un tel jugement furent grands, car il n'y avait point d'appel, il fallait passer par là. Cela semblait bien rude à un homme de sa qualité, & qui était à la fleur de son age (comme lui). On lui bailla un confesseur Minime<sup>18</sup> pour le résoudre à la mort, mais il ne voulait aucunement ouyr parler de mort, car nonobstant qu'il fut jugé, il s'imaginait qu'il ne mourait point de ce coup. Mais voyant qu'il n'y avait plus de répit, on tacha de le disposer peu à peu à ce passage.

Cet homme avait un courage inexplicable, & il ne se pouvait résoudre de mourir à la fleur de ses ans, il calomniait les Conseillers, dépitait le Ciel et la terre; bref il écumait de rage (s'il faut ainsi parler), et la fureur avait tellement saisi son âme qu'il était comme hors du sens & à peine son confesseur osait se présenter devant lui. Il se confesse, mais quand on lui vient

*15. Probablement le lieutenant-général du bailliage, propriétaire de sa charge, tel de nos jours un notaire.*

*16. Ces conseillers adjoints peuvent être des prévôts, des praticiens du droit, ou d'autres «bourgeois».*

*17. Succédant à la question préparatoire infligée au prévenu, la question définitive l'était au condamné et était plus ou moins violente, ordinaire ou extraordinaire.*

*18. Les Minimes, capucins réformés, n'étaient installés à Compiègne que depuis 1606 ; ils occupaient l'ancien prieuré Saint-Pierre, dépendance de Saint-Corneille*

parler de l'assassinat des pauvres Hermites, il rejetait cela avec jurements épouvantables et disait qu'à la vérité il avait fait plusieurs vols et pilleries qui étaient contés sur le papier, mais que pour ce qui regardait les Hermites, il n'y avait jamais songé.

Les juges pourtant passèrent outre & il fut condamné à être rompu tout vif au milieu du grand marché de Compiègne<sup>19</sup>, ce qui fut exécuté, mais il n'est point hors de raison de dire ici en parlant quelque chose de sa mort, autant tragique que sa vie avait été horrible et étrange. Il fut conduit les cinq heures hors de la Prison, au lieu destiné pour le supplice, és environs de la fête de Saint Sacrement<sup>20</sup>, dès l'année susdite. Ce jour il y avait dans Compiègne un tel concours de peuple qui était venu exprès pour voir cette exécution qu'il était impossible de se remuer dans la place publique. De tout sexe et de tous cotés des environs de la ville, le peuple y était conflué pour voir ce spectacle. Véron était arrivé sur l'échafaud qui avait été dressé devant l'église Saint Cornille<sup>21</sup>, il vit paraître des traits de la force et de la vigueur qui l'animaient au-dedans, faisant des actions presque hors de la commune conception des hommes.

On avait remarqué durant le temps qu'il était emprisonné que nonobstant qu'il eut les fers aux pieds, toutefois il faisait des sauts et agilités de corps merveilleusement hardis; ici on vit autre chose, car dès l'instant qu'il fut sur l'échafaud, il se promena les bras au coté & fit dix à douze tours aux environs du théâtre, avec un visage qui portait plutôt figure d'une âme désespérée que d'un homme bien réconcilié avec Dieu & qui devait avoir appréhension de la mort. La colère lui avait peint le front d'un vermillon d'effronterie, hardy et affecté; quand on lui voulut lire la sentence, il l'écouta d'une gravité non pareille, se relevant la moustache, comme une personne qui se souciait peu de la mort & qui ne croyait mourir ce jour là & de fait s'il eut trouvé le fer dont on le devait rompre, l'exécutant de la haute justice eut été en hazard de perdre la vie avec plusieurs autres, car il lui fâchait tellement de quitter, si jeune et robuste comme il était, le séjour de cette vie mortelle, qu'il eut fait tous les efforts possibles pour se sauver de ce coup.

Mais quand en lisant sa sentence, il vint à entendre qu'il était condamné d'avoir tué et assassiné misérablement deux pauvres Hermites, il s'écria par trois fois & dit tout haut que les Juges et les Conseillers qui l'avaient condamné en avaient menti & qu'il n'y avait jamais songé.

19. A l'emplacement de l'actuelle place du Marché aux Herbes ou Cour le Roi

20. Appelée aussi Fête-Dieu, la fête du Saint-Sacrement fut établie par le pape Urbain IV en 1246. Fixée au jeudi de la deuxième semaine après la Pentecôte, elle vient juste après le dimanche de la Sainte Trinité.

21. Le parvis de l'abbatiale se situait dans l'actuelle rue Saint-Corneille, à son croisement avec la rue du Change et la rue Jeanne d'Arc.

On avait fait venir deux hommes exprès pour achever son exécution auxquels il dit qu'ils n'approchassent point de sa personne & que jamais on ne le coucherait sur la roue que de son contentement et pour montrer qu'il avait une grande force, il fut vu par neuf fois consécutivement couché sur l'échafaud & les deux Bourreaux<sup>22</sup> sur lui. Et néanmoins il eut une telle force qu'il les releva par neuf fois, & à chaque coup qu'il se relevait, il recommençait ses promenades, maudissant le jour qu'il avait pris son être & vomissant plusieurs autres blasphèmes contre la Justice, & principalement contre le Juge duquel il se fâchait d'être le premier apprenti, car c'était le premier criminel qui s'était rencontré entre ses mains.

Enfin voyant qu'autrement il ne se pouvait échapper, qu'il fallait de nécessité subir le passage de la mort, il s'y résolut avec grande peine toutefois, car cette vigoureuse jeunesse ne se pouvait laisser abattre si tôt; on le couche sur la Croix<sup>23</sup>, où il fut rompu tout vif; ce cœur de bronze qui ne se pouvait fléchir auparavant, après avoir enduré de grands maux et des tourments inexplicables, songea enfin en soi même; il appela son confesseur auquel on tient qu'il déclara tout le fait; mais oncques on ne sut tirer autre chose de lui; il avait fait cette affaire si secrètement & avec tant de prévoyance que jamais on n'en sut rien découvrir que par les conjonctures

Ainsi mourut Véron en la fleur de ses ans & pourra t on dire avec vérité ces mots de lui que Virgile a proféré de Turnus :

« Vitaque cum gemini fugit indignata sub umbras »

Car il eut bien de la peine à se résoudre à la mort mais le massacre ou plutôt le sacrilège qu'il avait commis à l'endroit de si dévot et si religieux personnages devait encore être punis encore plus grièvement pour l'énormité & la grandeur du forfait dont il était infiniment criminalisé et accusé

Voilà le sommaire de la vie prodigieuse de Véron que j'ai bien voulu insérer comme en ayant eu de bons & excellents mémoires. »

22. Le recensement de 1627 indique que les exécuteurs de haute justice de Compiègne se nomment Pierre Clavière l'ainé et son fils, Pierre Clavière le Jeune.

23. La roue consistait à attacher le supplicé sur une croix de Saint-André creusée d'encoches profondes de façon à ce que certaines parties des membres soient placées sur ces vides ; le bourreau frappait alors à ces endroits de manière à briser les os à l'aide d'une barre de fer.

